



(N° 201.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1846.

Crédit supplémentaire de 48,950 francs au Budget de la Marine
pour l'exercice 1845 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. OSY.

MESSIEURS,

Le 24 mars 1846, M. le Ministre des Finances vous a présenté un projet de loi pour majorer le chapitre IV du Budget de la Marine, pour l'exercice 1845, d'une somme de 48,950 francs.

Lors de la formation du Budget de 1845, il vous avait été demandé un crédit de 350,520 francs, pour frais d'exploitation du service de pilotage, et au Budget des Voies et Moyens on avait évalué les droits de pilotage et de fanal à 380,000 francs.

Par suite des grandes importations des céréales en 1845, le nombre de navires entrés dans nos ports a considérablement augmenté. Le tableau joint au présent rapport fait voir le mouvement des trois dernières années : en 1845, il est entré 816 navires de plus qu'en 1844, et dans les sorties il y a eu une augmentation de 525 navires.

Les recettes des droits de tonnage et de fanal se sont élevées à la somme de fr. 534,332 90 c^s; l'excédant de recette sur les prévisions se monte à la somme de fr. 154,332 90 c^s.

(1) Projet de loi, n° 192.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, VERWILGHEN, BIEBUYCK, OSY, DE FOERE, DE SMET et DELFOSSE.

Cette augmentation de recette a dû augmenter le chiffre des dépenses, les pilotes recevant une part proportionnelle dans les droits de pilotage.

Aussi la dépense de ce service, pour l'exercice 1845, se monte à la somme de. fr. 399,470 »

Et comme il n'a été porté au Budget de cette année que celle de fr. 350,520 »

Il y a donc un déficit de. fr. 48,950 » que nous venons vous proposer de mettre à la disposition du Gouvernement, en ouvrant au Département des Affaires Étrangères (*Marine*) un crédit supplémentaire de 48,950 francs, dont est majoré le chapitre IV du Budget de la Marine pour l'exercice 1845.

D'après cette situation, le service du pilotage de 1845 a donné un excédant de recette sur les dépenses de fr. 134,862 90 c^s, tandis que les prévisions n'étaient basées que sur un revenu net de 29,480 francs.

Le Rapporteur,

B^{on} OSY.

Le Président,

V^{is} VILAIN XIII.
